

## Conseil communal de Dippach

### Séances du lundi, 30 mai 2022

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle des séances de la Mairie à Schouweiler**, le lundi, 30 mai 2022 à 14.00 heures.

#### ORDRE DU JOUR :

##### A. Séance à huis clos

1. Personnel enseignant : Proposition d'affectation au poste d'enseignant de l'enseignement fondamental qui avait été déclaré vacant au niveau de la liste afférente des postes vacants pour l'année scolaire 2022/23 (1 poste C2-4 à tâche complète et à durée indéterminée) – Décision

##### Séance publique

1. Présentation du projet intergénérationnel à Schouweiler, rue Tajel « DesignForAll » (en présence du bureau d'architecture WW+)
2. Travaux communaux : Projet et devis en ce qui concerne l'aménagement d'un chemin pour mobilité douce à Bettange, à proximité de la cité « Val du Moulin », y compris mise en place des infrastructures souterraines requises – Décision
3. Transactions immobilières :
  - 3.1. Acquisition de fonds et immeubles à Dippach, rue Centrale – Décision quant au compromis afférent
  - 3.2. Acquisition d'une emprise à Schouweiler, rue de la Résistance - Décision quant à l'acte notarié afférent
4. Règlements communaux :
  - 4.1. Règlement par rapport au paiement des Allocations de Vie Chère, aux ayants droits – Décision modificative
  - 4.2. Règlement d'urgence de la circulation à caractère temporaire dans la localité de Dippach, rue du Cimetière en raison des travaux de voirie, en date du mardi, 17 mai 2022 jusqu'à la fin du chantier – Décision de confirmation
5. Personnel communal : Organisation des travaux à exécuter pendant les vacances d'été et de Pâques par des étudiants – Décision
6. Conventions et contrats :
  - 6.1. Adhésion de la commune de Dippach au « Pacte Nature » – Convention entre l'Etat luxembourgeois et la commune de Dippach, portant fixation des modalités de fonctionnement et financières, découlant de cette adhésion – Décision
  - 6.2. Adhésion de la commune de Dippach au « Pacte Nature » – Convention entre la commune de Dippach et e Sicona Sud-Ouest, portant fixation des modalités de fonctionnement et financières, en matière de mises à disposition d'un conseiller « Pacte Nature » – Décision
  - 6.3. Convention de collaboration dans le cadre du fonctionnement de l'office social commun de Mamer – Décision quant à la convention de 2022
7. Décomptes dans le cadre de chantiers, projets et travaux communaux – Décisions :

- 7.1. Mise en place d'une installation photovoltaïque au niveau de la toiture de la Mairie à Schouweiler
  - 7.2. Installations Photovoltaïques à installer dans la commune
  - 7.3. Aménagement d'une maison relais sur le site scolaire à Schouweiler (anciens projets)
  - 7.4. Réfection de la façade de l'école préscolaire à Schouweiler
  - 7.5. Participation de la commune aux travaux d'aménagement de nouveaux collecteurs vers la station d'épuration de Schifflange
  - 7.6. Equipement électromécanique du déversoir à Schouweiler rue de Bascharage /rue Raymond Krack/rue Centrale
  - 7.7. Réaménagement parking cimetière Bettange
  - 7.8. Mise en place d'un collumbarium au cimetière à Dippach
  - 7.9. Acquisition d'un camion pour les services de régie
  - 7.10. Aménagement d'une aire de Fitness à côté de la Boltzplaatz à Bettange
8. Attribution d'un subside au Centre national de soins pour la faune sauvage à Dudelange (natur&emwëlt Fleegestatioun fir wëll Déieren) – Décision
  9. Représentations de la commune : Désignation d'un nouveau délégué suppléant auprès du CIPA Mamer en remplacement de M. Gast BRAUN, désigné représentant effectif – Décision
  10. Nouveau statuts de l'association Gaart an Heem Gemeng Dippech - constitution en ASBL. - Prise de connaissance
  11. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal
  12. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 24 mai 2022

Pour le collège échevinal,

La présidente,

le secrétaire,

Manon BEI-ROLLER



Claude ELSÉN